

Le Président,
Jean-Pierre SANSON

Perpignan, le 10 mai 2021

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents d'ACCA

N/Réf. : SST1-JPS/JB/ FA-2021.61

Objet : Annexe 12, liste des adhérents ACCA – **Gestion des ACCA.**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Conformément à la loi du 24 juillet 2019, ainsi qu'à l'article 9 des nouveaux statuts des Associations Communales de Chasse Agréée, les Fédérations Départementales et interdépartementales des Chasseurs doivent être obligatoirement destinataires de la liste des membres constituant l'ACCA ; Or, nombreux d'entre vous n'ont, à ce jour, pas rempli cette obligation.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir, préalablement à votre Assemblée Générale, la liste de vos adhérents comptant pour la saison cynégétique passée, à savoir, 2020-2021.

Merci de bien vouloir trouver en pièce jointe l'annexe 12, tableau de la liste des membres de l'ACCA à compléter ainsi qu'à nous retourner impérativement.

Pour les détenteurs de droit de chasse ayant déjà rendu ce document, nous vous prions de ne pas tenir compte de ce courrier,

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations

Le Président
Jean Pierre SANSON



PJ : Annexe 12, tableau liste des membres

Copie : Service de l'Etat.

